



Genève, le 16 mars 2023  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse du département de la cohésion sociale**

### **La politique cantonale d'accès à la culture prend une nouvelle dimension**

**Le canton lance ce jour un premier appel à projet, qui promeut le déploiement de propositions artistiques et culturelles dans des lieux ouverts au public mais non dédiés à la culture. Cette action novatrice s'inscrit dans une série de mesures prévues pour étendre la participation culturelle et renforcer l'inclusion de certaines catégories de la population.**

Aujourd'hui encore, l'accès à la culture ne constitue pas une réalité pour l'ensemble de la population. Un billet d'entrée trop cher par rapport à son budget, une offre qui n'est pas adaptée à son handicap ou encore le sentiment de ne pas être légitime à entrer dans un lieu culturel sont quelques exemples d'obstacles qui empêchent nombre d'entre nous de vivre certaines expériences culturelles.

Afin de renforcer l'accès à la culture, le département de la cohésion sociale, par l'entremise de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS), lance ce jour un premier appel à projets doté d'une enveloppe totale de 200'000 francs. *Champ libre* soutient le déploiement d'initiatives artistiques et culturelles dans des lieux ouverts au public mais non dédiés à la culture à l'origine: parcs, places, marchés, centres commerciaux, transports publics, etc.

Les propositions devront aller à la rencontre de la population genevoise sur ses lieux d'activités et penser la manière de se mettre en lien avec elle. Ainsi, les projets, outre leur qualité artistique et leur répartition sur le canton de Genève - en particulier dans les zones considérées comme prioritaires - seront sélectionnés selon la pertinence des liens qu'ils souhaitent créer avec les usagères et usagers des lieux choisis.

### **Encourager le partage d'expérience**

"Ce premier appel à projets marque le début de nouvelles mesures en faveur de l'accès à la culture, souligne Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé de la culture. Celles-ci se déploieront tout au long des années à venir, étape par étape selon les impacts des projets et le développement des collaborations". Ces mesures rejoignent d'autres programmes qui rencontrent un vif succès comme la carte 20ans/20francs.

Pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie d'accès à la culture, le canton s'engage à favoriser les collaborations, à promouvoir une vision et des pratiques qui intègrent en amont

les enjeux de la participation des publics et à encourager l'expérimentation, la connaissance ainsi que le partage d'expérience.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par les lignes directrices de la politique culturelle cantonale adoptées fin 2022 par le Conseil d'Etat, notamment en matière de coordination et de concertation entre le canton et les communes. A cet effet, la commission d'accès à la culture, composée de représentantes et représentants du canton, de l'association des communes genevoises et de la Ville de Genève, est une ressource essentielle pour la mise en œuvre de cette mission fondamentale de la nouvelle politique culturelle cantonale.

*Pour toute information complémentaire aux médias: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32.*